

L 467

ENS de Lyon
Concours Littéraire

SESSION 2024

SPÉCIALITÉ GÉOGRAPHIE

SUJET

Durée : 3 heures

Sans atlas

L'usage de la calculatrice est interdit

Sans feuille de papier calque.

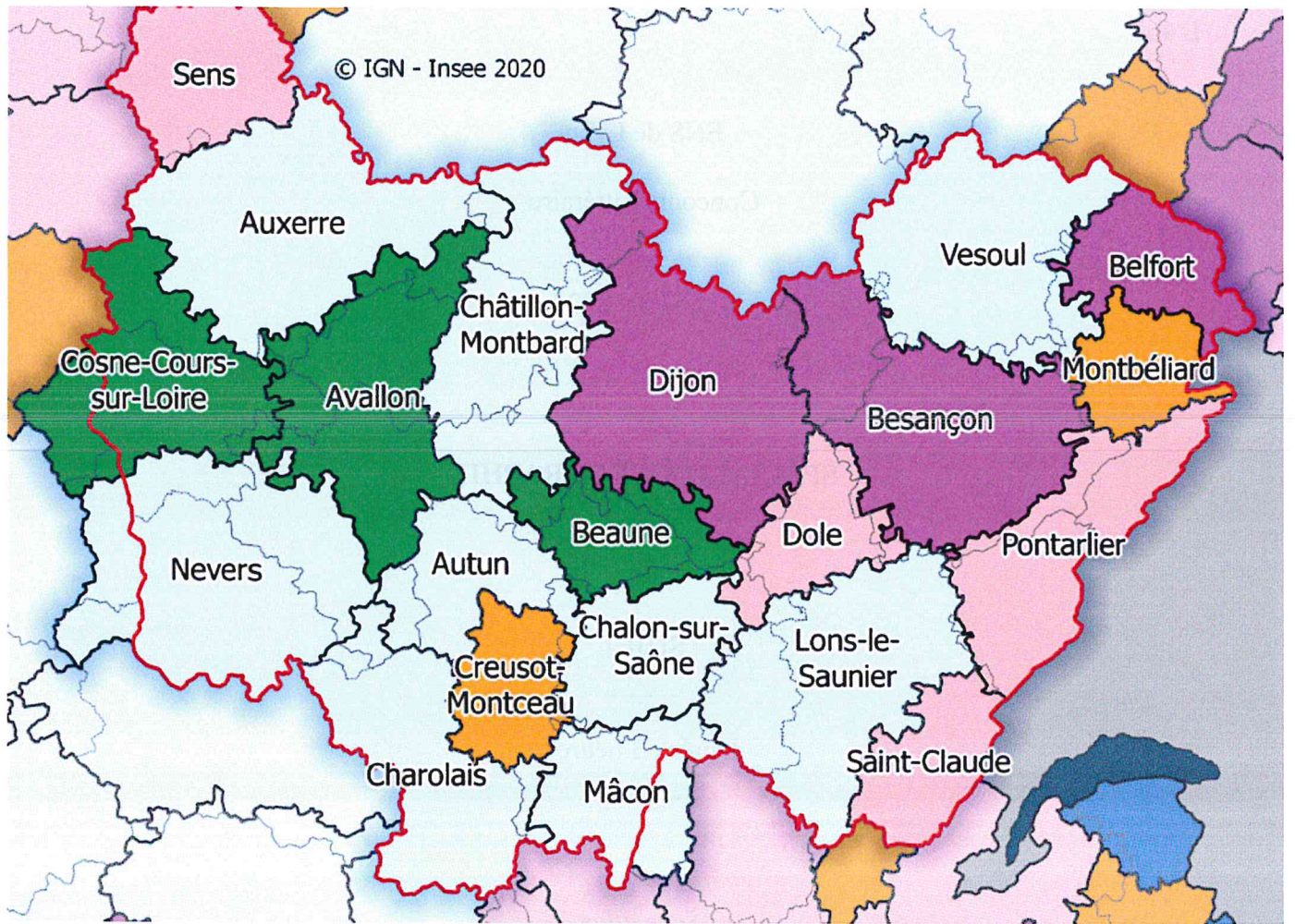
Extrait au 1/25 000 du SCAN 25 édition 2023 (Montbéliard).

Document d'accompagnement : Typologie (carte et tableau) des zones d'emploi 2020 en Bourgogne-Franche-Comté, et courbe d'évolution comparée de la population depuis 1968.

En vous aidant du document d'accompagnement, commentez l'extrait du SCAN 25.

Tournez la page S.V.P.

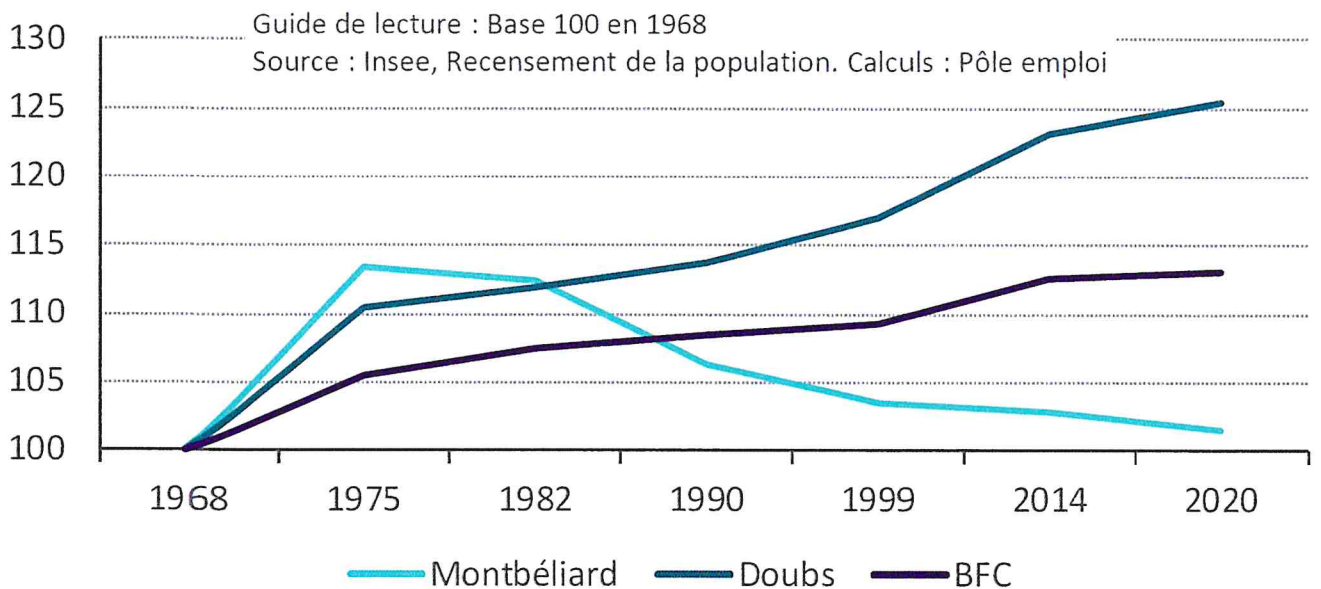
Document 1 : Typologie des zones d'emploi 2020 en Bourgogne-Franche-Comté, carte et tableau (source : INSEE, 2020)



Source : INSEE Analyse Bourgogne-Franche-Comté, septembre 2020

- Grandes agglomérations à forte concentration de fonctions métropolitaines (pas de zone concernée dans la région)
- Autres grandes agglomérations et dotées de gros employeurs
- Spécialisées dans l'agriculture
- Spécialisées dans l'industrie
- Economie diversifiée
- Résidentielles à dominante industrielle
- à forte orientation touristique (pas de zone concernée dans la région)
- Zones d'emploi 2010
- Bourgogne-Franche-Comté

Document 2 : Évolution comparée de la population depuis 1968 zone d'emploi de Montbéliard / Doubs / Bourgogne-Franche-Comté (source : Pôle Emploi, 2023)



Emplois et caractéristiques des zones d'emploi de Bourgogne-Franche-Comté en 2017

Zone d'emploi	Emploi total au lieu de travail	Part de stables (*)	Évolution annuelle de l'emploi au lieu de travail 2007 - 2017	Part de l'emploi industriel dans l'emploi total	Part de l'emploi agricole dans l'emploi total	Part d'ouvriers dans l'emploi to- tal	Part de cadres dans l'emploi total	Niveau de vie mé- dian par unité de consommation (*)
Dijon	170 140	91	en retrait	11	2	20	16	22 020
Besançon	128 760	89	stable	15	3	21	14	21 160
Belfort	67 290	70	en retrait	17	1	21	15	21 010
Montbéliard	63 750	76	en retrait	30	1	33	13	20 370
Creusot-Montceau	34 600	82	en retrait	23	2	26	10	19 600
Pontardier	37 080	56	stable	20	7	29	7	26 330
Sens	37 040	71	en retrait	18	3	27	8	20 480
Dole	29 080	73	en retrait	19	3	27	9	20 470
Saint-Claude	17 690	65	en retrait	31	3	31	9	22 640
Beaune	34 020	72	dynamique	15	12	30	9	21 870
Cosne-Cours-sur-Loire	24 400	79	en retrait	18	13	27	7	19 840
Avallon	17 950	76	en retrait	11	10	24	6	19 520
Auxerre	70 730	88	en retrait	15	7	27	9	20 240
Mâcon	66 450	80	stable	15	5	27	10	21 140
Chalon-sur-Saône	64 310	80	en retrait	17	3	26	10	20 740
Lons-le-Saunier	60 830	83	en retrait	19	6	28	8	20 530
Nevers	55 800	89	en retrait	14	5	24	9	19 920
Vesoul	46 790	81	en retrait	18	5	29	8	19 760
Charolais	30 260	77	en retrait	19	8	29	6	19 630
Châtillon-Montbard	23 470	82	en retrait	19	9	28	7	19 870
Autun	14 130	75	en retrait	13	10	23	8	19 490
Ensemble des zones d'emploi	1 094 570	81	en retrait	16,6	4,4	25,1	10,8	20 860

(*) voir Définitions

Zones interrégionales en italique et lignes à la couleur de la typologie de la figure 1

Source : Insee, Recensements de la population 2007 et 2017, Filosofi 2017

* Le taux de stables ou la part de stables rapporte le nombre d'actifs habitant et travaillant dans une zone, au nombre total d'actifs occupés de la zone.

* Le niveau de vie est égal au revenu disponible (revenu tenant compte de la redistribution socio-fiscale) du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus du ménage et le niveau de vie médian est le niveau de vie au-dessus duquel se situe la population, l'autre moitié se situant en dessous.

Légende du SCAN 25

<p>Autoroute : péages, aires de services, de repos</p> <p>Route à deux chaussées séparées</p> <p>Route de bonne viabilité</p> <p>Route de moyenne viabilité</p> <p>Route étroite régulièrement entretenue</p> <p>Route irrégulièrement entretenue. Chemin. Sentier. Piste cyclable</p> <p>Tunnel routier. Dalle de protection. Barrière, péage. Passage à niveau</p> <p>Route en remblai, en déblai. Route en construction</p> <p>Chemin de fer à 1 voie, à 2 voies, à 3 voies etc. Voie électrifiée</p> <p>Gare ou point d'arrêt ouverts au trafic voyageurs. Voie étroite</p> <p>Ligne électrique. Téléphérique. Remontée mécanique</p> <p>Population en milliers d'habitants. Limite d'État, borne frontière</p> <p>Limite et chef-lieu de département, d'arrondissement</p> <p>Limite et chef-lieu de commune</p> <p>Limite de camp militaire, de zone réglementée de champ de tir</p> <p>Limite de zone réglementée. Limite de forêt domaniale. Limite de parc naturel</p> <p>Édifice religieux : chrétien, synagogue, mosquée, Calvaire, Monument, Cimetière</p> <p>Construction technique. Silo. Réservoir d'hydrocarbure. Antenne</p> <p>Point géodésique du Réseau de Base Français. Éolienne. Fort. Casemate</p> <p>Mairie, hôtel de ville. Bâtiment ordinaire</p> <p>Bâtiment public, administratif, industriel ou commercial. Serre. Établissement hospitalier</p> <p>Terrain de sport. Tennis</p> <p>Tour isolée. Excavation souterraine. Gouffre, aven. Habitation troglodytique. Ruines</p> <p>Pont. Passerelle. Gué. Bac : autos, piétons</p> <p>Source, fontaine. Citerne, lavoir. Bassin. Château d'eau. Réservoir</p> <p>Cascade. Barrage. Cours d'eau temporaire</p> <p>Phare. Feu. Amer. Balise</p> <p>Courbes de niveau. Dépression. Talus</p> <p>Bloc rocheux isolé. Arbre remarquable</p>	<p>Itinéraire balisé FFR : GR, PR, Autre</p> <p>Passage délicat. Piste équestre</p> <p>Itinéraire de ski de randonnée ou de raid</p> <p>Remontée mécanique en service en été</p> <p>Point de vue. Table d'orientation</p> <p>Gîte d'étape. Refuge gardé, non gardé. Abri</p> <p>Camping. Centre équestre. Site d'escalade équipé</p> <p>Aire de détente. Golf. Aire de départ de vol libre</p> <p>Centre de ski de fond. Port de plaisance. Sports nautiques</p> <p>Canoe-kayak (point de mise à l'eau) Baignade</p> <p>Station classée</p> <p>Ville d'art. Station thermale, verte, de sports d'hiver, balnéaire</p> <p>Agglomération touristique, centre d'activité, site ou détail remarquable</p> <p>Édifice remarquable. Curiosité. Information touristique</p> <p>Aire de stationnement</p>	<p style="text-align: center;">GR <i>autre sentier</i></p> <p style="text-align: center;">Téléphérique du Pic</p> <p style="text-align: center;">LYON</p> <p style="text-align: center;">Gorges de la Nesque</p> <p style="text-align: center;">P</p>
<p>Bois</p> <p>Forêt fermée de conifères</p> <p>Forêt fermée de feuillus</p> <p>Forêt fermée mixte</p> <p>Forêt ouverte</p> <p>Lande ligneuse</p> <p>Peupleraie</p> <p>Verger</p> <p>Vigne</p> <p>Marais</p> <p>Mangrove</p> <p>Bananaeraie, canne à sucre</p> <p>Ylang-ylang</p>	<p>L'équidistance des courbes de niveau varie en fonction du relief : 5 mètres en plaine, 10 mètres en montagne. Certaines cartes peuvent combiner les 2 équidistances (5m et 10m).</p> <p>Système géodésique RGF93. Ellipsoïde IAG-GRS80. Projection conique conforme de Lambert (Lambert-93).</p> <p>Origine des altitudes : Systèmes NGF-IGN69 pour la France métropolitaine et NGF-IGN79 pour la Corse.</p> <p>L'échelle de latitudes et longitudes et les deux chiffres kilométriques correspondent respectivement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en noir, en regard des amorces de la même couleur, aux coordonnées Lambert-93, - en bleu, en regard du quadrillage de la même couleur, aux coordonnées UTM (n° de fuseaux dans les angles de la carte). 	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Bord vertical de la carte</p> <p style="text-align: center;">N.M. N.G.</p> <p>Le nord géographique est matérialisé sur cette carte par des méridiens espacés de 5' en longitude. La déclinaison magnétique (angle entre le nord magnétique et le nord géographique) au centre de la feuille, est de 0°32' vers l'Ouest au 1er janvier 2017. Sa variation annuelle est de 7,3' vers l'Est.</p>

Attention. La planche au format A2 procède de l'assemblage de plusieurs dalles cartographiques de l'IGN. De légers décalages peuvent apparaître. Certains figurés (d'importance mineure) peuvent varier d'une partie à l'autre de la planche et différer légèrement de ceux qui sont indiqués dans la légende.